

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AUVERGNE
MEDECIN DU TRAVAIL**

AFFECTATION : Service Santé Sécurité au Travail

PRINCIPALES MISSIONS :

Sous l'autorité du Médecin du travail chef et au sein d'un service composé d'une équipe pluridisciplinaire de santé au travail, de conseillers en prévention, d'un responsable de la prévention des risques professionnels, d'un responsable administratif et de secrétaires administratives, vos missions s'articulent autour des domaines suivants :

Suivi de l'état de santé des salariés :

- Participer à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des travailleurs.
- Conseiller l'employeur et ses représentants dans votre champ de compétences.
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés agricoles en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du service.
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité.
- Prévenir la désinsertion professionnelle du travailleur agricole et favoriser son maintien en emploi, en partenariat avec le travailleur social et le conseiller en prévention de la caisse de MSA.

Préservation de la santé des travailleurs agricoles :

- Mener des actions ciblées en milieu professionnel.
- Animer des campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé spécifiques au milieu travail.
- Inciter les employeurs à prendre toutes les mesures justifiées de prévention.

Prise de fonction le : 01/02/2022

PROFIL RECHERCHE : H/F

- Diplôme de médecine agricole de l'INMA, diplôme d'études spécialisées de médecine du travail (DES) ou certificat d'études spéciales de médecine du travail (CES).
- Connaissance du système de santé, de la protection sociale (notamment agricole), de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels et environnementaux.
- Connaissance des orientations institutionnelles, de l'ARCMSA, de la caisse et des enjeux de la protection sociale et de la santé sécurité au travail.
- Maîtrise du domaine d'activité et des procédures applicables.
- Capacités d'anticipation et d'organisation.
- Capacités d'adaptation.
- Qualités relationnelles et goût du travail en équipe.
- Connaissance des outils Informatiques et bureautiques.
- Esprit d'initiative et force de proposition.

Il s'agit d'un emploi de Médecin du travail. Le coefficient de rémunération sera au minimum de 474 et sera déterminé en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Jean-Pierre RUOLS – 04.73.43.75.13 – MSA 03-15-43-63

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae détaillé devront être adressées, avant le **15/01/2022**, à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole – Direction des Relations Sociales et des Ressources Humaines Institutionnelles – par mail à l'adresse suivante : : secretariat_drsrhi.blf@ccmsa.msa.fr

La Directrice des Relations Sociales et des Ressources Humaines Institutionnelles, Karine NOUVEL

